

Décision Générale colonial

Décision n° 1028 Personnel autochtone

n° 1028

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 23 août 1946
Numéro JO n° 8 du 31/08/1946	Date du numéro 31 août 1946

TEXTE INTÉGRAL

Le nommé Abdi Aden, gardien du centre d'estivage de l'Arta. est licencié, pour mauvaise manière de servir, à compter du 16 août 1946. Il n'est dû a l'intéressé ni préavis ni in demnité de licenciement.